

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

Date de convocation : 22 septembre 2026

Date d'affichage : 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

**Délibération n° :
2026.09.28
DCM13**

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Isabelle GIBault, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN et Mme Sylvie PODEUR.

M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :

M. Patrick Marie AUBERT à Mme Sylvie PODEUR ;

M. Julien CHEVENEMENT à Mme Viviane GODEBERT ;

Mme Françoise FOLL à M. Loïc RAULT ;

M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL à partir de son départ à 19h45 ;

M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE ;

Mme Cécile SQUIBAN M. Benjamin HADDAD ;

Mme Annie TALANDIER à M. Stéphane MEAR.

Mme Sylvie PODEUR a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Domaine : 8.8 Environnement

Exposé

L'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales impose d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport relatif à l'année 2025 doit être présenté au Conseil municipal.

Après présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2025 du service public d'élimination des déchets, il convient que le Conseil municipal en prenne acte.

Délibération

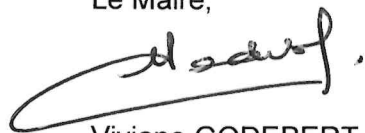
Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte du rapport annuel de 2025, présenté en annexe.

Vote

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2025.

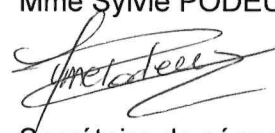
Le Maire,



Viviane GODEBERT.



Mme Sylvie PODEUR,



Secrétaire de séance.